



Paris, le 13 juin 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TRANSPORT ROUTIER – FISCALITÉ - ECOTAXE

#### Ecotaxe poids lourds : des délais qui s'écourtent et une pression commerciale toujours plus grande

Depuis plusieurs semaines, l'OTRE alerte les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs du secteur de l'impossibilité de tenir les délais quant à l'entrée en application de la taxe poids lourds au 1<sup>er</sup> octobre 2013. La réalité est en train de lui donner raison.

Si les arrêtés relatifs au montant de la taxe et à la réduction de la taxe en cas d'abonnement à une SHT ont été publiés, rien en revanche n'est encore arrêté quant aux modalités d'enregistrement des véhicules assujettis à la taxe. L'OTRE a bien été saisi pour avis des projets de textes réglementaires par la mission taxe poids lourds de la direction générale des douanes. Elle a d'ailleurs mis en évidence un certain nombre d'incohérences entre ces projets et les autres textes réglementaires relatifs à la taxe et sa mise en application. L'administration n'a pas encore répondu à ces observations ...

En attendant ce sont les délais qui nous rapprochent de la date de mise en application qui se restreignent.

Loin d'être anodins, ces retards ont deux conséquences :

- ils laissent les transporteurs encore dans l'expectation quant à leurs obligations.
- une course permanente et effrénée des SHT à tenter les transporteurs de s'engager avec elles à l'aveugle, quitte à employer des manœuvres commerciales à la limite de la fraude.

De plus, même si les derniers arrêtés étaient pris demain, les contraintes techniques et physiques liées à l'enregistrement des véhicules et ensuite au paramétrage des badges afférents, soit entre 800 000 et un million d'unités, ne laissent aucun doute sur le fait que le dispositif ne sera pas prêt au 1<sup>er</sup> octobre 2013. Les délais sont dorénavant trop courts.

L'OTRE appelle Frédéric CUVILLIER, le ministre délégué aux transports, à annoncer d'ores et déjà le report de l'entrée en application de la taxe poids lourds.

Cette simple annonce permettra de relâcher la pression anxiogène qui pèse depuis plusieurs mois sur les transporteurs routiers français. Elle permettra aussi à tous les acteurs du dossier de travailler avec plus de sérénité à une entrée en application efficace de cette taxe le moment venu.

Contact presse : *Gilles MATHELIÉ-GUINLET, secrétaire général*  
06 10 20 67 93  
[gilles.matheliequinlet@otre-direction.org](mailto:gilles.matheliequinlet@otre-direction.org)